
Félicitations adressées à la Convention pour ses glorieux travaux et son courage lors des journées de thermidor, par le maire et les officiers municipaux de Millau (Aveyron), lors de la séance du 9 fructidor an II (26 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Félicitations adressées à la Convention pour ses glorieux travaux et son courage lors des journées de thermidor, par le maire et les officiers municipaux de Millau (Aveyron), lors de la séance du 9 fructidor an II (26 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 469-470;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22406_t1_0469_0000_6

Fichier pdf généré le 05/11/2020

d'être véritablement libres et de ne porter désormais que le joug salutaire des loix. Vive la République, vive la Convention nationale, périssent les traîtres !

ALTEIRAC, MAZAUDIE, J. GRUIDAN, MAURIN, GAROUS (*off. mun.*), DUCAMP (*agent nat.*), BIGOT, CHABRAUD (*secrét.*).

h'

[*Les laboureurs composant la sectⁿ de Romas-la-Montagne (1), à la Conv.; Romas-la-Montagne, 25 therm. II*] (2)

Liberté, égalité, fraternité ou la mort !
Citoyens représentants,

Tandis qu'en sillonnant nos terres nous chantions les nouveaux exploits de nos enfants, tandis que les vieillards qui gardent nos chaumières partageoient nos vifs transports, tandis que nos femmes, nos filles faisoient en coupant les bleds, en dépiquant la gerbe, retentir les airs de leurs chants d'allégresse, nous n'imaginions pas que des hommes atroces vouloient encore détruire notre liberté et nous plonger dans le deuil, dans le désespoir, en attendant aux jours précieux de ceux en qui nous avons placé nos destinées; nous ne pensions pas que ces êtres pervers, indignes des sentiments d'un peuple trop généreux et bon, voudroient abuser de sa propre confiance pour le tuer et le perdre. Et c'est ainsi que, proclamant du bout des lèvres l'existence d'un Etre suprême, les scélérats le méconnoissent toujours dans leur cœur; c'est ainsi enfin qu'ils opposèrent la digue des plus noirs forfaits au torrent de cette morale sublime que leur bouche publia un instant et que leur âme abjura toujours. Grâce soient rendues à cet être immortel du nom duquel ces monstres vouloient se prévaloir pour le blasphémer et le maudire à leur gré, s'ils eussent pu consommer l'affreux projet de dégrader son plus bel ouvrage en donnant des fers à l'homme qu'il créa pour la liberté. Ils ne sont plus, et leur mémoire, vouée à l'exécration des siècles, préservera désormais notre confiance; ce ne sera plus l'homme mais la vertu qui la fixera. Et vous, généreux représentants, n'oubliez jamais que c'est de vous que le monde entier attend le bonheur.

Revêtus de la toute-puissance, soyés inexorables dans les châtimens mérités. La foudre est en vos mains, frappés sans relâche les conspirateurs et les traîtres; les républicains armés pour votre défense terrasseront toujours la malveillance, toujours ils confondront l'imposture. Les membres de la section Romas-la-Montagne, ces mêmes laboureurs dont vous avez daigné accueillir les sentiments énoncés dans l'adresse lue à la tribune le 17 messidor dernier, aideront à de si glorieux efforts et verseront jusqu'à la dernière goutte de leur sang plutôt que de vous voir exposés à de nouveaux attentats. Ils le jurent à la face de l'Etre

(1) Lot-et-Garonne.

(2) C 320, pl. 1312, p. 45. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 11 fruct. (suppl⁴).

suprême qu'ils adorent et il tiendront leur serment.

LACROIX, JEAMMEZ, LAFARGUE, FERRIÉ, DROUIGNON, LAGARDELLE, DELPECH, JAMMÉS, NOGUERES, CONDOMINES, autre LAGARDELLE, CARRERE, F. FOUILLIADÉ, FESTAS, COUSTEOU, JÉROT, BIBAL, ROUX, autre DELPECH, HERAUD, BOEURDIEUX, LAUSANS, CARRIÉ.

i'

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Monbahus à la Conv.; 24 therm. II*] (1)

Egalité, liberté ou la mort !
Représentans du peuple,

Nous avons appris avec la plus vive indignation le nouveau complot tramé par l'infamme Robespierre et ses complices contre la République, et les danger qu'a couru la représentation nationale; mais bientôt la douleur a fait place à la joie lorsque nous avons vu l'intrépidité avec laquelle vous avés bravé tous les périls afin de déjouer les conspirateurs et sauver encore la République.

S'étoit sous le masque du patriotisme que ces sélérats orgueilleux, ayant sans cesse le mot de vertu et justice dans la bouche et le crime dans le cœur, vouloit faire renoître la tyrannie.

Pouvoit-ils se persuader que de républicains françois eussent pu se résoudre à porter de nouveau le joug, et que, après avoir brisé nos fers, vous eussiez souffert qu'ont nous en chargea de nouveau ?

Citoyens représentants, c'est à votre fermetté que le peuple françois doit son salut; plus la liberté a été exposée, plus vous avés acquis de gloire; continués de faire punir les traîtres sous quelle forme qu'ils se présentent et de faire triompher l'innocence, et soyés persuadés que les habitants de cette commune, généralement attachés à la représentation nationale, ne voulant que l'unité et l'indivisibilité de la République, seront toujours prêts à sacrifier leurs biens, leur vie s'il le faut pour vous défendre en vert et contre tous, en vous invitant à rester à votre poste. Vive la République et mort aux tyrans !

Et ont signés : CADOT (*maire*), VALLET (*off. mun.*), GRENIER (*off. mun.*), BEAUREGARD (*agent nat.*) et 7 signatures de notables.

j'

[*Les maires et off. mun. de la comm. de Millau, à la Conv.; Millau, 22 therm. II*] (2)

Représentans d'un grand peuple,

Vous venez de sauver encore la patrie et ses vrais amis; vous écraserez toujours les fourbes

(1) C 319, pl. 1303, p. 15. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 11 fruct. (suppl⁴).

(2) C 319, pl. 1303, p. 16. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 11 fruct. (suppl⁴).

et les intriguans, et toujours par vous la liberté sera triomphante. Les journées des 9 et 10 thermidor devront compter d'une manière distinguée dans les annales de l'histoire. Les âges les plus reculés célébreront par des fêtes ces jours heureux et les chants d'alégresse retentiront partout où il y aura des hommes justes et vertueux. Les patriotes, après s'être appliqués à la pratique des vertus et à servir leur patrie, n'auront plus à attendre que des jouissances douces et paisibles.

Le tyran Roberspierre et ses consorts ne sont plus. Vous les avez terrassés dans la plus belle de vos séances. Grâce vous en soient à jamais rendues.

FAJON (*maire*), J. ANTHOINE (*off. mun.*),
P. BROUILLET (*off. mun.*), Jean LARRIERE (*off. mun.*), VALAT (*off. mun.*), FORQUE (*agent nat.*),
J. JOUGLA (*off. mun.*).

2

Les administrateurs du département de police de Paris envoient l'état des prisonniers détenus dans les maisons d'arrêt, montant à 5 679 personnes.

Insertion au bulletin (1).

9 fruct. II; total des détenus à l'époque du 8 fruct. (2)

Maison de justice du département	593
Petite-Force	261
Pélagie	152
Magdelonnettes	145
Abbaye	44
Bicêtre	737
La Salpêtrière	449
Chambre d'arrêt, à la Mairie	44
Luxembourg	469
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	361
Picpus, faubourg Antoine	106
Les Carmes, rue de Vaugirard	204
Les Angloises, rue Victor	136
Les Angloises, rue de l'Oursine	95
Les Angloises, faubourg Antoine	78
Ecossois, rue des Fossés Victor	81
Lazare, fauxbourg Lazare	330
Belhomme, rue Charonne, n° 70	21
Bénédictins Anglois, rue de l'Observatoire	101
Maison du Plessis	496
Maison de répression, rue Victor	47
Maison de Coignard, à Picpus	34
Montprin	47
Caserne des Petits Pères	155
Caserne, rue de Sève	120
Caserne des Carmes, rue de Vaugirard	68
Vincennes	305

Total..... 5 679 (3)

(1) P.-V., XLIV, 132.

(2) C 319, pl. 1303, p. 17. Bⁱⁿ, 9 fruct. Mention dans C. Eg., n° 739.

(3) Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris. Signé Lecamus, Viard.

3

La société des amis de la Montagne de Beaumont, département de la Dordogne, envoie à la Convention nationale la somme de 513 liv., produit d'une collecte pour nos braves frères d'armes; elle l'informe qu'elle a fait parvenir à la disposition du représentant du peuple Garrau 170 chemises, 33 livres de charpie de linge pour les pansemens, et 8 paires de souliers. Elle félicite la Convention nationale sur sa fermeté et sur la punition des derniers conspirateurs et proteste de lui être constamment attachée.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

4

Le citoyen Sucher Sainte-Foi, écrivain, demeurant marché Boulainvilliers à Paris, envoie à la Convention la somme de 100 liv. pour contribuer à la construction d'un vaisseau; il demande qu'il soit pris des mesures pour que chaque département contribue par des dons patriotiques à la construction d'un vaisseau.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de marine (2).

Le citoyen Suchet Sainte Foy, de la commune de Largentière, département de l'Ardèche, domicilié à la section de Fontaine de Grenelle à Paris, représente combien il est urgent, pour la splendeur de la République et pour la mettre à l'abri des tentatives de ses ennemis, de former une marine formidable qui la rende aussi redoutable sur mer qu'elle l'est sur terre; il propose en conséquence à la Convention de décréter que chaque département fournira, sous bref délai, un vaisseau de ligne de 110 canons, 2 frégates de 40 canons, un cutter de 25, et un vaisseau plat pour porter les approvisionnement et tous les agrès nécessaires. Il fait les détails des grands avantages qui résulteront pour la République de la formation de cette flotte formidable. Il propose les moyens de sa prompte exécution, et adresse à la Convention la somme de 100 liv., dont il fait don pour coopérer, autant qu'il est en lui, à la construction du vaisseau qui devra fournir son département. Il termine par appuyer avec force le plan du citoyen Lachiche sur le projet du canal pour la jonction du Rhône avec le Rhin. L'exécution de ce projet, dit-il, contribueroit infiniment sous tous les rapports à la splendeur de la République, tant pour ses ressources politiques que commerciales (3).

(1) P.-V., XLIV, 132. Bⁱⁿ, 11 fruct. (suppl⁴) et 12 fruct.

(2) P.-V., XLIV, 132.

(3) Bⁱⁿ, 9 fruct.; Ann. patr., n° DCIV; Débats, n° 707, 163-164; J.S.-Culottes, n° 559.